

## **SEANCE du 8.09.2008**

### **PROJET IMPLANTATION ANTENNE ORANGE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la proposition faite par la société SOGETREL d'implanter une antenne orange sur un point haut de la commune à savoir le terrain de football et rappelle également les éléments du dossier présenté par la dite société.

Les avis étant très divergents, il est décidé de procéder à un vote à bulletin secret.

Votants 11

Résultat du vote concernant l'implantation de l'antenne sur la commune

8 contre - 3 pour

En conséquence, après délibération, le conseil municipal

DECIDE de ne pas donner suite à ce projet et n'autorise donc pas la société SOÛETREL à installer cette antenne

### **LOTISSEMENT DES ACACIAS 2**

VENTE DE LA PARCELLE N° 3

Le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD à la vente de la parcelle n°3 d'une contenance de 1023 m<sup>2</sup> et cadastrée AB 245 Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 10.00 HT du m<sup>2</sup>

soit 10 230.00C (dix mille deux cent trente euros hors taxes)

Les frais d'acquisition seront à la charge des soussignés.

Les frais préalables à la vente soit 0.40€ le m<sup>2</sup> (délibération du 6 février 2006) seront également à la charge de l'acheteur.

CHARGE Me GOUABAU d'établir l'acte de vente

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires

### **DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR UN ENFANT SCOLARISE à CHÂTEAU-GONTIER**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de Château-Gontier en vue de participer aux frais de fonctionnement pour un enfant domicilié dans la commune et scolarisé à Château-Gontier soit 1110.05 €.

Après étude de cette demande et délibération, le Conseil Municipal,

Accepte de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2007/2008 pour un montant de 1110.05C

### **TRAVAUX DE POINT à TEMPS PROGRAMME 2008** **MARCHE à PROCEDURE ADAPTEE**

Après étude des différents devis établis pour les travaux de point à temps PROGRAMME 2008 le Conseil Municipal,

décide de confier ces travaux à l'entreprise SECHE

pour un montant de 3 900€ TTC

autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux publics à procédure adaptée ainsi que tous les documents nécessaires.

## **DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIALE 2 éme classe**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agent en charge de la cantine est titularisée en tant qu'adjoint technique territoriale 2 éme classe, 15 heures par semaine.

L'école ayant fermée , il n'y aura plus de cantine .

L'agent acceptant d'aider à l'entretien de la commune, fleurs, tonte, travaux de peinture etc., le conseil décide de ne pas baisser ses heures.

D'autre part son temps de travail hebdomadaire sera effectué les mardis et vendredi sauf urgence.

### **Eclairage terrain de foot**

En raison de la vétusté et du mauvais fonctionnement de l'éclairage du terrain de foot, le conseil décide de demander un devis de réfection et mise aux normes

### **Extension Lotissement des ACACIAS :**

Le conseil a étudié le projet de règlement du lotissement et émis diverses remarques qui seront retransmises au cabinet Pragma. 11 parcelles sont prévues de différentes tailles à savoir 1100m2 environ à 700m2 environ .La viabilisation est prévue fin d'année.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Site internet de la Mairie**

Un hébergement est demandé chez OVH (1 € HT / mois soit 14.35€ TTC / an). Proposition acceptée.

### **Vitesse dans le bourg**

Que peut-on faire afin de réduire la vitesse dans le bourg ?